



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2203 511

Le 19 mai 2022

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant l'alerte Amber à Sainte-Paule*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 25 mars 2022, visant à obtenir :

Les dépenses encourues par la Sûreté du Québec entre le 31 août 2021 et le 10 septembre 2021 relativement à l'alerte Amber à Sainte-Paule, incluant les dépenses encourues par des sous-traitants.

Nous vous transmettons ci-joint un tableau relativement aux dépenses que la Sûreté est en mesure d'associer à l'alerte Amber à Sainte-Paule. Ces montants incluent le temps supplémentaire et les frais de déplacements & autres dépenses, mais excluent, par ailleurs, les salaires en temps régulier qui, à la Sûreté du Québec, ne sont pas comptabilisés par opération.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Alerte Amber à Sainte-Paule
Sommaire des dépenses
Du 31 août au 10 septembre 2021 (en \$)

Catégorie de dépenses	Montant
Temps supplémentaire civil et policier	838 182
Frais de déplacement et autres dépenses	<u>142 962</u>
Total	<u><u>981 144</u></u>

Source : Direction des ressources financières, Sûreté du Québec

Mise à jour : 13 avril 2022